



**ATSAQ**

Association  
des Techniciens  
en Santé Animale  
du Québec

# **Guide de crédits de formation continue**

Mise à jour en vigueur le 18 janvier 2023



## CONDITIONS POUR MAINTIEN DU STATUT DE CERTIFICATION

Pour maintenir sa certification, le TSA certifié membre de l'ATSAQ doit accumuler un minimum de 20 crédits par période de 2 années de calendrier (01/01-31/12).

Toutes les preuves de formation doivent être en accord avec les règles préétablies quant aux informations obligatoires requises. Chaque certificat doit contenir TOUTES ces informations, directement inscrites SUR chaque certificat. Les informations manuscrites sont acceptées.

Seuls les fichiers en format .PDF, WORD (.doc) ou .JPEG seront acceptés.

### Ces informations obligatoires sont :

- **Date de la formation**
- **Sujet et/ou titre de la formation**
- **Durée de la formation (ou nombre de crédits accrédités)**
- **Lieu de la formation**
- **Nom du TSA certifié ayant assisté à la formation**
- **Numéro de membre ATSAQ du TSA certifié ayant assisté à la formation**
- **Logo et/ou nom de l'entreprise ou compagnie hôte de la formation**
- **Nom(s) du/des conférencier(s)**

Les formations doivent avoir fait l'objet d'une demande de reconnaissance à [info@atsaq.org](mailto:info@atsaq.org) et avoir été accréditées par l'ATSAQ. C'est la responsabilité du formateur de faire la démarche préalable.

Les tableaux qui suivent indiquent comment accumuler des crédits de formation continue. Les tableaux sont séparés par catégorie d'activité :

- [Formations suivies](#)
- [Formations données](#)
- [Implication sociale ou professionnelle](#)
- [Certification et diplôme professionnel](#)
- [Articles et contenu scientifique](#)

## DEMANDE DE DÉROGATION AUX CONDITIONS POUR MAINTIEN DE LA CERTIFICATION

Pour effectuer une telle demande, le TSA certifié doit rencontrer les exigences suivantes afin de maintenir sa certification:

- Avoir un congé prolongé pour une période de plus de 6 mois.
- Fournir un billet du médecin avec le motif de l'incapacité à travailler.
- Demeurer membre de l'ATSAQ en tout temps.

Si ces exigences sont rencontrées, le candidat pourrait obtenir un sursis pour obtenir ses 20 crédits de formation. Les demandes seront traitées individuellement avec objectivité et doivent être envoyées par écrit par courriel à l'adresse courriel [info@atsaq.org](mailto:info@atsaq.org).

<b>Catégorie : Formations suivies</b>	
<b>Congrès d'intérêt, séminaire ou colloque pour les TSA</b>	1 crédit/heure
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout congrès, séminaire ou colloque, reconnu par un organisme ou une association, national ou provincial, relié à la profession de TSA ou vétérinaire ou par une compagnie reconnue.</li> </ul>	
<b>Ateliers pratiques, classe de maître ou wet lab d'intérêt pour les TSA</b>	2 crédits/heure
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout atelier organisé par un organisme ou une association, national ou provincial, relié à la profession de TSA ou vétérinaire ou par une compagnie reconnue.</li> </ul>	
<b>Présentation par une compagnie en milieu de travail</b>	1 crédit/heure
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La présentation doit être faite pour un petit groupe d'employés par le conférencier de la compagnie et doit durer un minimum d'une heure par groupe.</li> </ul>	
<b>Formation web / webinaire</b>	Variable selon l'organisme
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ATSAQ reconnaît les formations avec le logo d'approbation ATSAQ et tous les crédits RACE (<i>Registry of Approved Continuing Education</i>).</li> </ul>	

<b>Catégorie : Formations données</b>	
<b>Donner une conférence sur un sujet d'intérêt pour TSA</b>	3 crédits/heure Max : 6 par conférence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence donnée à tout congrès reconnu par un organisme ou une association, national ou provincial, relié à la profession de TSA ou vétérinaire</li> <li>• Applicable pour les conférences données en milieu de travail</li> <li>• Présentation d'une heure minimum</li> <li>• Des notes et documents relatifs à la conférence doivent être disponibles pour les participants et une copie doit être gardée par le conférencier</li> <li>• Une demande de reconnaissance de formation continue doit être effectuée</li> <li>• Une même conférence donnée à répétition ne peut être comptabilisée qu'une fois par année</li> </ul>	

<b>Catégorie : Implication sociale ou professionnelle</b>	
<b>Relations publiques et éducation du public</b>	1 crédit/heure Max : 2 crédits
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication dans une activité de relations publiques telle que les salons et les expositions</li> <li>• Éducation publique (ex. : présentation dans des écoles, des groupes spécialisés, des journées carrière TSA, des éleveurs, etc.)</li> <li>• Durée minimale d'une heure par groupe</li> <li>• Une demande de reconnaissance de formation continue doit être effectuée</li> </ul>	
<b>Assemblée générale annuelle</b>	2 crédits / assemblée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit être inscrit et présent à l'assemblée générale annuelle</li> </ul>	
<b>Présence et implication dans le conseil d'administration (administrateur et comité)</b>	1 crédit/réunion
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit être présent à au moins 50% des réunions</li> </ul>	
<b>Implication bénévole dans un comité de l'ATSAQ</b>	3 crédits/année complète au sein du comité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des preuves de son implication au sein du comité</li> </ul>	
<b>Implication bénévole dans un conseil d'administration ou comité d'éthique en lien avec la profession</b>	1 crédit/année complète au sein du C.A.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des documents attestant de la conformité de l'instance impliquée</li> </ul>	
<b>Travail communautaire ou bénévolat complémentaire au champ de pratique</b>	Variable selon l'organisme Max : 20 crédits
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisme approuvé par l'ATSAQ au préalable</li> <li>• Doit supporter une mission en lien avec l'ATSAQ et le développement ou rayonnement de la profession (ex. : clinique de micropucage, clinique de stérilisation, etc.)</li> <li>• Tout travail rémunéré n'est pas éligible à des crédits de formation continue</li> <li>• Une demande de reconnaissance de formation continue doit être effectuée</li> </ul>	

<b>Catégorie : Articles et contenu scientifique</b>	
<b>Questionnaire de formation continue</b>	<b>1 crédit / questionnaire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter et réussir les questionnaires relatifs à des articles dans des publications reliées à la santé animale (<i>Veterinary Technician, Vie de TSA</i> ou autres sources approuvées par l'ATSAQ) avec correction officielle</li> <li>• Doit se conformer au système de correction spécifique à chaque organisme</li> <li>• Doit fournir une preuve de complétion: soit un coupon de crédit ou un questionnaire corrigé retourné, etc.</li> <li>• Pour le questionnaire de l'ATSAQ : il faut retourner le questionnaire complété en suivant les règles demandées lors de la publication dudit questionnaire</li> </ul>	
<b>Rédaction d'articles et /ou traduction d'articles et /ou révision avec autorisation de publication</b>	<b>2 crédits/500 mots écrits</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sujet d'intérêt pour TSA dans un journal ou une revue reconnue</li> <li>• Doit respecter les lignes directrices sur la rédaction d'un article</li> <li>• Une demande de reconnaissance de formation continue doit être effectuée</li> </ul>	
<b>Écriture ou révision d'un chapitre d'un livre de référence</b>	<b>5 crédits/chapitre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sujet d'intérêt pour TSA dans un livre reconnu</li> <li>• Doit respecter les lignes directrices sur la rédaction d'un livre</li> <li>• Une demande de reconnaissance de formation continue doit être effectuée</li> </ul>	

<b>Catégorie : Certification et diplôme professionnel</b>	
<b>Cours collégial, universitaire de perfectionnement relié à la profession dans le cadre d'un programme menant à l'obtention d'un diplôme</b>	1 crédit/unité Max : 10 crédits
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut être relié à la biologie, instrumentation, gestion, administration ou autres sujets qui peuvent compléter la formation du technicien dans son métier</li> <li>• Coursus du cours doit être fourni</li> <li>• Le cours doit être complété et réussi (preuve à l'appui requise : relevé de notes)</li> </ul>	
<b>Cours de développement professionnel ou non relié à la médecine vétérinaire (ex. : finance, gestion de temps, coaching, etc.)</b>	0.5 crédit/unité Max : 5 crédits
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coursus du cours doit être fourni</li> <li>• Le cours doit être complété et réussi (preuve à l'appui requise : relevé de notes)</li> </ul>	
<b>Certification ACSAL ou autres organismes reliés à la profession</b>	20 crédits
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit obtenir sa certification</li> <li>• Doit présenter son diplôme</li> </ul>	
<b>Spécialisation</b>	20 crédits applicables pour un cycle de 2 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remis une fois à l'obtention d'une spécialisation approuvée par la NAVTA</li> </ul>	



Ce sceau est la confirmation de l'accréditation de la formation choisie